

2024

GRAND PRIX
FRANCO-CHINOIS
DU DESSIN JEUNESSE

学院杯
法中青少年艺术大赛

“Le Sport et Moi - l'esprit olympique”
“运动与我-奥林匹克精神”

05/04/2024-30/06/2024

Carrousel du Louvre, Paris

Maison de Privas, Privas

Sanya Mass Art Museum, Hainan



JOIEEM



RÈGLEMENT DU CONCOURS

CALENDRIER

Dépôt des candidatures : du 25/09/2023 au 15/02/2024

Comité de sélection : du 15/02/2024 au 15/03/2024

Date d'exposition Carrousel de Louvre: du 05/04/2024
au 07/04/2024

Date d'exposition Maison de Privas : 13/05/2024
au 24/05/2024

Date d'exposition Sanya Mass Art Museum : 06/2024

LE LIEU D'EXPOSITION

Carrousel de Louvre, 99 Rue de Rivoli, 75001 Paris

Maison de Privas, 1 rue du Couvent 07000 Privas

Sanya Mass Art Museum, 436yingbinlu, Sanya, Hainan

ARTICLE 1

OBJET DE L'EXPOSITION

L'association Art et Culture France-Chine domiciliée 42 Rue Kuhlmann à Lille. Ci-après dénommés « les organisateurs » réalisent un concours et une exposition pour les jeunes de 4 ans à 17 ans en France et en Chine, autour de la thématique « le sport et moi - L'esprit olympique » . L'exposition des productions (les dessins) sélectionnés est organisée du 5 avril 2024 jusqu'à la fin de juin 2024. Le vernissage se tiendra le 5 avril 2024 au Carrousel du Louvre à 19h00. Le vernissage de l'exposition se tiendra le 17 mai 2024 à la Maison de Privas à 17h30, et celui au Sanya Mass Art Museum aura lieu en juin 2024. Les participants sont sélectionnés selon les modalités du présent règlement, accessible depuis le site <http://www.fr-cn-art.com/>



ARTICLE 2

OBJECTIF DU CONCOURS

Lors de cette participation, nous souhaitons encourager les jeunes à réfléchir à ce qu'est l'esprit sportif et à exprimer leurs idées à travers la peinture. De plus, cette participation vise à sensibiliser les participants et le public à l'esprit olympique, qui se définit comme "donner à chacun la possibilité de pratiquer le sport sans discrimination sous toutes ses formes, tout en promouvant la compréhension mutuelle, l'amitié, l'unité et la participation équitable". En parallèle, nous visons à créer une plateforme qui favorise les échanges culturels et artistiques entre les jeunes de Chine et de France.

ARTICLE 3

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne âgée de 4 à 17ans.

Pour participer à l'exposition, le candidat doit faire parvenir un dossier de candidature (disponible sur le site internet :

<http://www.frnart.com/>).

- Ce dossier devra contenir :

Une fiche de candidature, avec prénom, nom.

Une fiche de dessin incluant une courte description (titre, année, dimensions, techniques).

Il y a quatre groupes d'âges différents :4-6,7-10,11-14,15-17.

La dimension du dessin doit être au format A3. Les techniques de création ne sont pas limitées au dessin au crayon, à l'aquarelle, à la peinture à l'huile.

Les frais de participation s'élèvent à 16 euros par personne. (Dans le cadre scolaire, tout groupe classe accompagné par un professeur peut participer à raison de 80 euros par groupe. Le dispositif pourrait entrer dans le Pass culture dans le second degré. Les mairies peuvent également soutenir la participation pour le premier degré.)

Les participants s'engagent à autoriser la publication gratuite de leurs dessins dans des supports papier (journaux, etc.) ainsi que sous forme numérique (Facebook, Instagram, LinkedIn, site web de l'exposition, etc.) dans le but de promouvoir le concours.

PRÉSENTATION DU THÈME DE L'EXPOSITION

"LE SPORT ET MOI - L'ESPRIT OLYMPIQUE"

"le sport et moi - L'esprit olympique " est une réflexion sur le lien étroit entre le sport et l'humanité, avec pour thème l'esprit olympique. Cette exposition présentera des dessins de jeunes âgés de 4 à 17 ans, venant de Chine et de France, qui expriment de manière unique leurs idées sur le sport et leur place dans ce monde.

À travers ce concours artistique, il est prévu que les dessins des participants expriment le respect des valeurs olympiques véhiculées par la participation sportive, ainsi que le désir de contribuer à un avenir meilleur grâce à l'esprit sportif. Cela nous pousse à réfléchir sur la manière dont le sport peut stimuler le potentiel humain, amener les individus à se dépasser, tout en tenant compte des défis auxquels le monde du sport et la société sont confrontés. Nous pourrions également observer comment les jeunes expriment leur compréhension du sport à travers le langage artistique. L'exposition "le sport et moi - L'esprit olympique" offre une occasion unique de comprendre la signification du sport à travers les yeux des jeunes. Elle nous incite à réfléchir à la manière d'intégrer l'esprit olympique dans notre vie quotidienne et de nous engager pour le progrès social et le développement commun.

L'exposition célèbre l'importance du sport dans notre vie ainsi que les valeurs transmises par l'esprit olympique. Elle offre un espace créatif, réflexif et partager, appelant à persévérer, à s'entraider, à rechercher l'excellence et à créer ensemble un avenir meilleur. Ces productions artistiques et dynamiques révèlent l'amour des jeunes pour le sport ainsi que l'impact positif de l'esprit sportif sur le développement de la société.

ARTICLE 4

MODALITÉS DE SÉLECTION

Une fois les dessins soumis, ils seront examinés par le jury. Les meilleurs dessins sélectionnés seront présentés lors de l'exposition au Carrousel du Louvre.

Tous les auteurs participant à l'exposition de Carrousel peuvent gagner un certificat et une médaille en guise de prix d'honneur. Il y a trente-six grands prix pour ce concours, comprenant douze Grand Prix du Jury, douze Prix du potentiel, et douze Prix de la Créativité.

Composition du jury :

Présidente du jury

- **Patricia MARSZAL**, Inspecteur pédagogique régional d'Arts Plastiques de l'académie de Lille.

Membres du jury

- **Songlin JI**, Artiste plasticien chinois vit France.
- **Hervé LESIEUR**, Professeur d'enseignement artistique à l'Ecole Supérieure d'Art de Tourcoing.
- **Guillaume PARIS**, Professeur d'enseignement artistique à l'Ecole des Beaux Arts de Paris.
- **Isabelle PILLET**, IA-IPR Langues Vivantes, spécialité chinois Académie de Rennes Extensions dans les académies d'Amiens, Lille, Nantes, Normandie, Orléans-Tours.

Jury spécial du Département Ardèche

- **Véronique CHAIZE**, Adjointe au maire en charge de la Culture à Privas.

ARTICLE 5 ASSURANCE

Les organisateurs prennent en charge l'assurance sur site depuis l'arrivée des dessins au sein du lieu d'exposition et jusqu'au décrochage de celles-ci.

ARTICLE 6 LOGISTIQUE

Pour les auteurs chinois, les dessins seront collectés en Chine dans l'adresse suivante: Baoan District Fuchengwandaguangchang 3019A, Shenzhen, 518000. Le transport de la Chine à la France sera pris en charge par les organisateurs et assuré par une entreprise de transport professionnel .

Pour les auteurs Français, les dessins seront collectés sur le site de concours, pour les lauréats, les dessins seront collectés à Lille, le transport de Lille au Carrousel du Louvre et à la Maison de Privas sera pris en charge par les organisateurs et assuré par une entreprise de transport professionnel .

L'accrochage des dessins et la scénographie sont réalisés par les organisateurs.

Avant l'accrochage, les dessins seront conservés dans un dépôt sécurisé de la société de transport puis dans une salle sécurisée à Lille. Toute dessins exposés devra rester en place pendant toute la durée de l'exposition .

ARTICLE 7

APRÈS L'EXPOSITION

- 70 % du produit de la vente aux enchères sera versé à des organismes de bienfaisance et 30 % sera versé à l'auteur.

Publication d'un catalogue: Les 100 premiers dessins sélectionnés seront publiés dans une édition papier et seront remis aux lauréats.

Les dessins ne seront pas retournés aux auteurs, si l'auteur veut reprendre son dessin, il peut demander aux organisateurs pour renvoyer le dessin, mais payer le frais d'envoi lui-même.

ARTICLE 8

ORGANISATEURS

Association: Art et Culture France-Chine

N° RNA :W595041728

N° Siret :922908918

Comité d'organisation du concours : Christeen BENEFIGE, Véronique CHAIZE, SongLin JI, Isabelle PILLET, Song LENG, Chao LIU, Patricia MARSZAL, SiHan WANG, Marius WANG, WuMo ZHOU. (Le classement alphabétique)

ARTICLE 9

SOUTIENS ET SPONSORS

L'ambassade française en Chine
Carrousel de Louvre
Ville de Privas
Grotte Chauvet

ARTICLE 10

DROITS DE REPRODUCTION

Chaque auteur doit, préalablement au dépôt de sa candidature, avoir obtenu la cession des droits de reproduction et/ou à l'image des tiers qui pourraient avoir participé de quelque manière que ce soit à la création du dessin. En aucun cas la responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas de défaillance du candidat à respecter cette obligation. Les auteurs acceptent de céder à l'organisateur, gratuitement, sans contrepartie et à des fins non-commerciales, les droits de reproduction qu'ils détiennent sur leurs dessins et sur leurs reproductions pour toute opération de communication relative aux actions de l'association.

Cette cession vaut pour tout type de support et pour toute la durée de leur exploitation. Pour toute diffusion, reproduction ou utilisation des dessins des auteurs, leur identité sera indiquée en mention du droit de reproduction..

ARTICLE 11

DROIT À L'IMAGE

Les auteurs acceptent de céder à l'organisateur gratuitement, sans contrepartie et à des fins non-commerciales, leur droit à l'image pour toute opération de communication liée à l'exposition et à l'association *Art et Culture France-Chine*.

ARTICLE 12

RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit de cesser, de suspendre ou d'interrompre à tout moment l'exposition et ses suites, ou une participation si les circonstances l'exigent.

En outre, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de problème dans le déroulement de l'exposition, qu'il s'agisse d'une défaillance des réseaux, pertes, retards ou manquements techniques occasionnés par Internet ou les prestataires techniques, d'une erreur humaine, de problèmes informatiques, technologiques ou de toute autre nature, quand bien même un dessin ne parviendrait pas à être reçue en temps voulu et ne pourrait, de ce fait, être prise en considération pour l'exposition. En aucun cas, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect pouvant survenir lors du déroulement de l'exposition.

ARTICLE 13

DROITS APPLICABLES ET LITIGES

Les auteurs s'engagent à se conformer aux lois et règlements en vigueur, et aux dispositions du présent règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs articles du présent règlement ne pourra pas participer à l'exposition.

Les auteurs sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au présent règlement devront être formulées sur simple demande écrite à l'adresse mail suivante : acfc0113@gmail.com et au plus tard 30 jours après la date limite de participation à l'exposition telle qu'indiquée au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application, l'exécution ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Lille.

ARTICLE 14 PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations recueillies sur l'ensemble des participants (auteurs, publics, presse, etc.) font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des informations concernant les participants à l'exposition et à des fins statistiques.

En application de la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, et notamment ses articles 39 et 40, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données et informations nominatives les concernant. Ce droit s'exerce par courrier simple auprès de l'association *Art et Culture France-Chine*.

Les participants peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations.